

LETTRE D'ENTENTE No 15

ENTRE L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

ET

LA CORPORATION DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Considérant que Polytechnique reconnaît les impacts que peut avoir la pandémie de la COVID-19 sur la charge de travail de ses professeurs, professeures et maîtres d'enseignement dans la réalisation de la mission de Polytechnique.

Considérant que Polytechnique souhaite être équitable dans les mesures qu'elle a prises pour atténuer les effets négatifs de la pandémie sur son personnel.

Les parties conviennent de ce qui suit :

1. Polytechnique versera, de façon exceptionnelle et non récurrente, une compensation monétaire de 4 500 \$ à chaque professeure, professeur ou maître d'enseignement à l'emploi de Polytechnique à la signature de cette lettre.
2. Ce seul critère est retenu comme permettant d'établir l'admissibilité à cette compensation.
3. La somme forfaitaire versée est non cotisable aux fins du régime de retraite.
4. Polytechnique s'engage à verser cette compensation monétaire selon les modalités entendues, au plus tard six semaines suivant la date de signature de la présente.

Signée à Montréal, le 18 décembre 2020

L'Association des professeurs de l'École
Polytechnique



Gregory De Crescenzo, ing., Ph. D.
Président



Catherine Beaudry, ing., D.Phil.
Vice-présidente

La Corporation de l'École Polytechnique de
Montréal



Philippe A. Tanguy, Ph. D., ing., FACG,
MAH2ST Directeur général



Steven Chamberland, ing., Adm.A., MBA, Ph. D.
Directeur, Direction de l'administration et des
ressources